

LE PRÉFET

Bureau de la coordination, de l'environnement
et des enquêtes publiques
Secrétariat de la CDAC
Affaire suivie par : C TAILLARDAT
Tél : 03 81 25 12 30
pref-cdac25@doubs.gouv.fr

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU DOUBS
du 2 mai 2023**

INFO PRESSE

La CDAC du Doubs a rendu un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale reçue au secrétariat de la CDAC du Doubs le 16 février 2023, déposée par la SCI BAÏKAL sise Les Vernottes 71440 VERISSEY avec demande de permis de construire enregistrée sous le n° PC 02541123R0008 par la mairie de Morteau le 25 janvier 2023, pour l'extension d'un ensemble commercial situé 17 rue du Bief 25500 MORTEAU, passant sa surface de vente avant projet de 1 108,12 m² à 1 788,12 m² après projet, par création de deux cellules, en secteur 2, de 680 m² (458 m² pour Culture Vélo et 222 m² pour l'opticien Krys).

Résultat du vote : FAVORABLE à l'unanimité des 9 membres présents votants

En application de l'article R752-19 du Code de commerce, cet avis sera, dans les 10 jours suivant la réunion de la commission :

- notifié à l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ;
- notifié par le préfet au demandeur ;
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs ;
- publié dans l'Est Républicain et La Terre de Chez Nous, deux journaux diffusés dans le département du Doubs.

Tout recours prévu à l'article L.752-17 du Code de commerce peut être adressé, dans le délai d'un mois, au secrétariat de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC - Secrétariat - Télédocus 315 - Bâtiment Condorcet - 6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS Cedex 13).